

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 6: Rapports statutaires : comptes et budget

Rubrik: Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 1986, à Delémont

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 1986, à Delémont

Présidence : Philippe Degoumois

Procès-verbal : Pierre-Alain Gentil

Présents : 40 membres et les représentants de la presse

Excusés : 37 membres

Le président ouvre l'assemblée ordinaire à 9h30 en saluant les membres présents.

L'assemblée adopte ensuite l'ordre du jour suivant :

1. *Procès-verbal de l'assemblée générale 1985*
2. *Comptes 1985*
3. *Rapport sur l'issue du litige avec la SEVA*
4. *Modifications du budget 1986*
5. *Elections complémentaires*
6. *Programme d'activité 1987*
7. *Budget et cotisations 1987*
8. *Divers*

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 1985, à Porrentruy

Le procès-verbal, paru dans le bulletin 3/1986, est accepté sans opposition.

2. Comptes 1985

Les comptes 1985 ont été publiés dans le bulletin 3/1986 avec un commentaire détaillé. Ils ont également été examinés par les vérificateurs, qui recommandent leur approbation. L'assemblée les accepte à l'unanimité.

3. Rapport sur l'issue du litige avec la SEVA

Le secrétaire général commente brièvement l'accord intervenu avec la SEVA, dans le cadre du litige qui opposait Pro Jura et l'ADIJ à cet organisme.

Comme on le sait, l'origine de cette procédure résulte de l'exclusion de Pro Jura et de l'ADIJ de la société coopérative SEVA, exclusion qui n'avait pas été prononcée dans les formes requises par la loi.

Si les revendications formulées par les deux associations jurassiennes n'ont abouti qu'aujourd'hui, le résultat est toutefois conforme à leurs vœux. En effet, la conciliation intervenue porte sur les éléments suivants :

- la SEVA alloue à Pro Jura et à l'ADIJ une indemnité de 200 000.– pour solde de tout compte ;
- les actions en justice sont retirées.

A l'avenir, la SEVA considérera en toute impartialité les demandes ponctuelles de subvention ou d'aide qui lui seront adressées par l'ADIJ ou Pro Jura pour leurs activités dans le Jura-Sud.

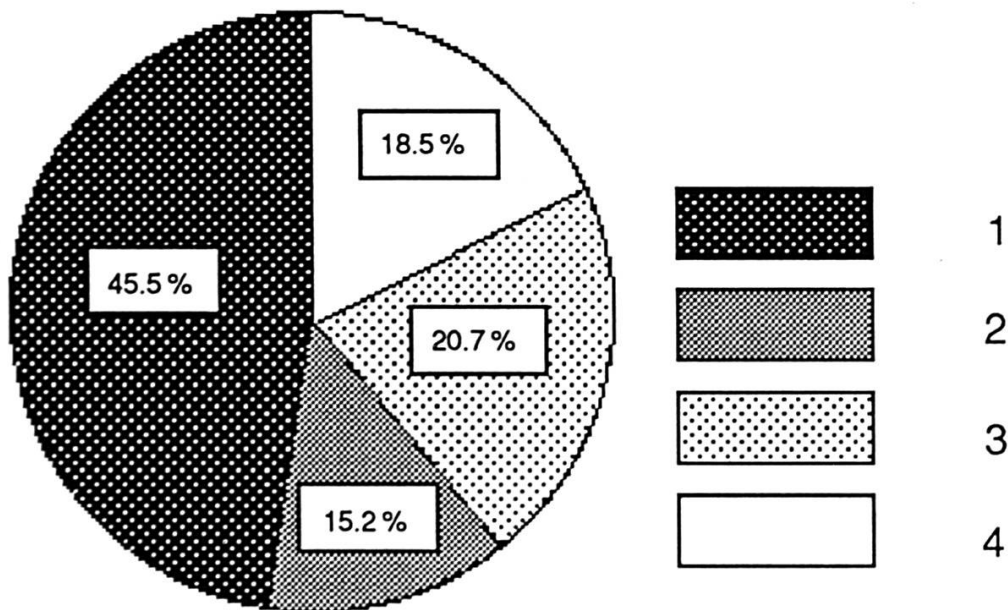
De l'avis de l'ADIJ, ce mode de règlement se justifiait, compte tenu de trois éléments d'appréciation :

- il serait tout à fait impossible, après les révisions statutaires intervenues à la SEVA, d'obtenir une réintégration de l'ADIJ et de Pro Jura dans cette coopérative ;
- le montant de l'indemnité proposée répond aux revendications formulées ;

Charges de fonctionnement

	Comptes 1986	
	Francs	%
1. Salaires, charges sociales, jetons de présence et frais de déplacement	80 112	45.5
2. Frais administratifs liés au fonctionnement du secrétariat	26 822	15.2
3. Frais liés à la parution du bulletin	36 464	20.7
4. Frais liés à l'organisation de cours et de concours, charges liées aux mandats assumés par l'A.D.I.J., dons	32 551	18.5
Total	175 949	100.0

Remarque : les montants ont été arrondis à l'unité pour les chiffres absolus, et à la décimale pour les pourcentages.



– le caractère d'utilité publique des activités de Pro Jura et de l'ADIJ dans le Jura méridional est implicitement reconnu par la SEVA.

Sur le plan financier, les choses se présentent de la manière suivante: déduction faite des frais d'avocat et de justice, une somme de 175 000.– est à disposition de l'ADIJ.

Pour l'essentiel, la direction propose d'affecter ces montants aux fonds libres, qui ont été sérieusement mis à contribution au moment de la constitution de la banque des données.

4. Modifications du budget 1986

Le mandat confié par l'ADIJ à M. Bovée visant à la mise en place d'une banque de données s'est achevé le 30 juin 1986. De manière à poursuivre l'effort entrepris pour la mise à jour, la promotion de l'instrument ainsi créé ainsi que la mise à jour régulière de l'annuaire des statistiques jurassiennes, la direction propose à l'assemblée générale de renouveler le mandat de M. Bovée. Il s'agirait d'un mandat représentant un quart de poste jusqu'à fin 1988, soit un montant de 54 000.–.

Par ailleurs, la direction souhaiterait pouvoir disposer d'un montant de 6000.– réservé à la promotion de la banque des données. A l'unanimité, l'assemblée générale accepte ces deux propositions et autorise la direction à prélever 60 000.– sur les fonds libres de l'association.

5. Elections complémentaires

Suite au décès de M. Marcel Faivre, la direction propose que M. Daniel Sommer, enseignant, de Porrentruy, siège désormais à la direction. Cette proposition est acceptée.

S'agissant du président, M. Degoumois indique que les recherches en cours visant à obtenir l'accord d'un membre ressortissant du Jura méridional n'ont

pas encore abouti. L'intérim est assuré par les deux vice-présidents de l'association.

6. Programme d'activité 1987

Le secrétaire général indique quels sont les travaux prévus dans les différentes commissions de l'ADIJ:

– la commission des transports: suivra l'évolution du dossier Rail 2000 et jouera un rôle d'information à ce propos, notamment si ce projet devait susciter une votation populaire.

– La commission pour la formation professionnelle: préparera une nouvelle formule du concours de création destiné aux apprentis, en collaboration notamment avec l'association des maîtres aux écoles professionnelles.

– La commission pour la protection du patrimoine: s'attachera à des travaux de réfection des citernes de pierre du Raimieux, en collaboration avec une classe pré-professionnelle de Moutier.

– La commission sociale: organisera au printemps 1987 son traditionnel colloque.

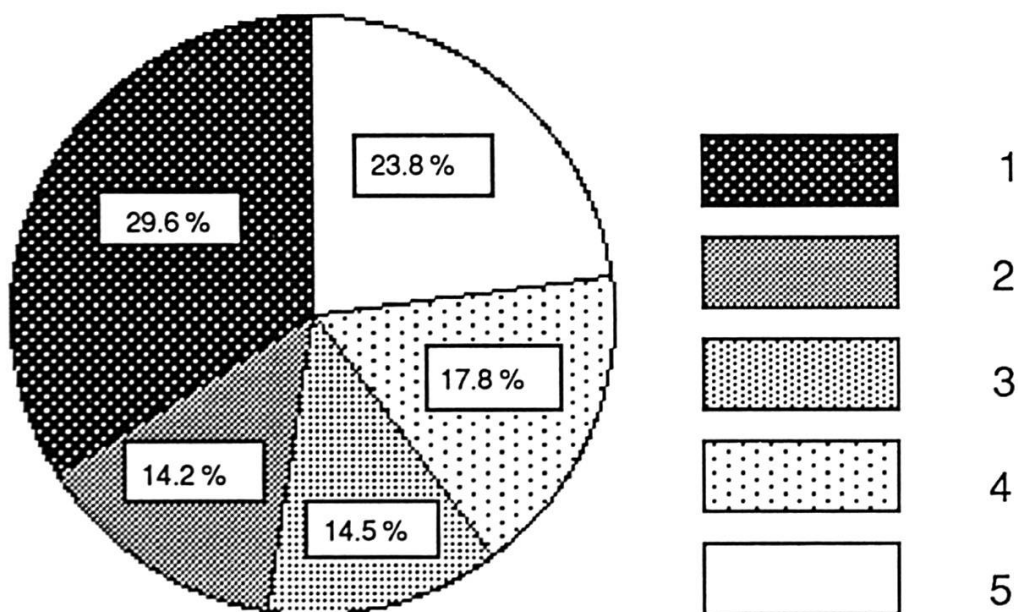
– La commission informatique: a le projet d'organiser un concours de logiciels en 1987. Les travaux sont bien avancés. Demeure le projet du financement de cette nouvelle activité. De plus, la commission envisage de réunir les personnes, les organismes, les écoles et les entreprises liées à la formation et à l'information en matière informatique, de manière à tenter de mieux faire coïncider en ce domaine l'offre et la demande de formation. La commission poursuivra sa collaboration avec l'administration cantonale jurassienne en matière d'introduction de l'informatique dans les classes de l'école obligatoire et dans les communes.

Enfin, l'ADIJ organisera des «journées à thème», au cours desquelles les architectes, ingénieurs, avocats, médecins...

Recettes courantes

	Comptes 1986	
	Francs	%
1. Cotisations et abonnements	51 165	29.6
2. Publicité parue dans le bulletin et vente au numéro	24 495	14.2
3. Subvention du Canton du Jura	25 000	14.5
4. Intérêts et produit de l'immeuble	30 810	17.8
5. Recettes liées à l'organisation de cours et de concours, mandats obtenus par l'A.D.I.J.	41 039	23.8
Total	172 509	100.0

Remarque : les montants ont été arrondis à l'unité pour les chiffres absolus, et à la décimale pour les pourcentages.



pourront prendre connaissance des logiciels et du matériel informatiques existant sur le marché pour leurs besoins professionnels.

– La commission économique: poursuivra ses efforts en vue de promouvoir la banque des données et l'annuaire des statistiques jurassiennes. Elle étoffera son programme de cours de formation destiné aux cadres de l'économie jurassienne. Elle étudiera enfin la mise au point d'un indice conjoncturel de l'économie jurassienne.

Par ailleurs, le bulletin de l'association paraîtra dix fois par an, comme de coutume.

7. Budget et cotisation 1987

Le projet de budget 1987, basé sur une cotisation inchangée, a été publiée dans le numéro 3/1986 du bulletin. Il est accepté à l'unanimité, après qu'un membre ait fait remarquer combien l'effort de recrutement était important pour l'association.

8. Divers et imprévus

A l'issue de l'assemblée, M. Stefan Kudelski, industriel, présente un exposé dont le compte rendu a paru dans le bulletin 10/86.

Rapport d'activités 1986

La décision d'étudier la création d'un indice conjoncturel de l'économie jurassienne, ainsi que le règlement du conflit entre l'ADIJ (et Pro Jura) et la SEVA constituent les éléments les plus marquants de l'activité annuelle de l'association, dont on trouvera ci-dessous un résumé succinct.

I. Direction

La direction de l'ADIJ a pu donner son accord au règlement du conflit avec la SEVA, qui durait depuis plusieurs années. Comme on le sait, l'ADIJ a reçu à titre de dédommagement un montant global de 200 000.–, ainsi que la garantie que les demandes de subventions présentées à l'avenir seraient traitées par la SEVA avec toute l'équité voulue.

Cet important montant a permis à la direction de prolonger le mandat d'études confié à M. Jean-Paul Bovée, l'artisan principal de la mise en place de la banque des données. Le projet d'étendre cette banque des données en établissant un indice conjoncturel de l'éco-

nomie jurassienne a également été accepté par la direction. A relever le fait que l'entreprise F.J. Burrus, par une bourse de 15 000.–, a permis le financement de la phase d'étude de ce projet.

On sait que l'ADIJ figure au rang des fondateurs de la société coopérative Radio Jura 2000, qui a mis en place Fréquence Jura. La direction de l'ADIJ a par contre refusé de s'associer à la transformation de la radio en société anonyme, transformation qui lui paraît contraire au but initial d'une radio communautaire.

Comme de coutume, la direction a enfin répondu à de nombreuses consultations adressées par les pouvoirs publics ou par des associations-soeurs, avec lesquelles elle a veillé à entretenir les meilleures relations.

II. Travaux des commissions

Commission économique

La commission économique a concentré son activité en 1986 sur deux objets prioritaires:

– l'élaboration de l'indice conjoncturel,